

Fiche

Les auteurs antiques et les recherches archéologiques s'accordent à dire que Rome est d'abord dirigée par des rois. Ils sont ensuite chassés et les affaires de la cité, *la chose publique* (*res publica* en latin), sont confiées à ses habitants. La République romaine dure du V^e au I^{er} siècle av. J.-C. Elle repose sur trois pouvoirs : celui des magistrats, celui du Sénat et celui des citoyens assemblés en comices. Quelles sont les caractéristiques fondamentales de ses institutions ?

I. Les magistrats gouvernent la République...

- Les chefs de la République romaine sont des **magistrats** élus par deux (pour chacun des postes à pourvoir) par les citoyens. Ils se répartissent ensuite le travail et se surveillent l'un l'autre.
- Tous, auparavant, doivent faire campagne : pour être distingués des citoyens, ils revêtent une tunique blanchie à la craie (*candida* en latin, d'où le mot *candidat*). Le candidat à l'élection prend soin de saluer toutes ses connaissances. Certains ont ainsi auprès d'eux des esclaves à la mémoire très sûre qui leur chuchotent, au fur et à mesure des rencontres, le nom de chacun.
- Cette vie électorale occupe une place importante dans la République : **chaque magistrat n'est élu que pour un an** (sauf les deux censeurs, qui le sont pour cinq ans).

1. Les consuls

- Dans la Rome républicaine, les magistrats les plus importants sont **les deux consuls**. Pendant un an, ils dirigent les armées, convoquent et président les comices et le Sénat. Ils remplissent leur rôle un mois sur deux, l'un après l'autre, ou dirigent chacun une armée lorsque Rome est en guerre sur plusieurs fronts à la fois.
- Très puissants, ils inspirent la crainte. Ils sont accompagnés de gardes, **les licteurs**, qui portent une hache liée à des bâtons formant un faisceau. Le consul peut ordonner aux licteurs de frapper, voire de tuer, quiconque refuse d'obéir à la République. Seuls **les tribuns de la plèbe** (magistrats élus par les citoyens les moins riches) peuvent s'opposer à leurs décisions.

2. Différentes charges, selon l'âge et l'expérience

- Avant de pouvoir être élu consul, un citoyen doit suivre **la carrière des honneurs**, c'est-à-dire exercer des magistratures de plus en plus importantes.
- Dès l'âge de vingt-huit ans, on peut être élu **questeur** (chargé des impôts) et, à partir de trente et un ans, **édile** (chargé des routes, de la sécurité et de l'approvisionnement de la ville).
- À trente-quatre ans, on peut devenir **prêteur** (chargé de la justice).
- Les **consuls**, eux, doivent avoir au moins trente-sept ans.
- La dernière magistrature, la **censure**, peut être obtenue après le consulat : les deux censeurs sont chargés d'établir la liste des citoyens. Leur rôle est capital, car c'est à partir de cette liste que sont choisis les sénateurs.

II. ...suivant les conseils du Sénat, qui assure la réalité du pouvoir

- En théorie, le Sénat se contente de donner des avis. En réalité, ces *avis* sont **de véritables décisions** que les magistrats doivent appliquer. Un historien romain rapporte, du reste, qu'un envoyé de Pyrrhus, roi d'Épire, fut si impressionné par cette assemblée qu'il la compara à une assemblée de rois.
- Les sénateurs sont au nombre de **trois cents** et sont **nommés à vie** par les censeurs. Ils doivent être, de préférence, d'anciens consuls et se comporter avec dignité. Ils appartiennent généralement **aux familles les plus riches**. Si besoin est, les censeurs complètent le Sénat par d'anciens magistrats, en choisissant les plus importants, les plus âgés, au sein des familles les plus prestigieuses.
- Le Sénat ne se réunit que **sur la convocation d'un consul**. Il discute de l'utilisation des impôts (les questeurs doivent alors lui rendre des comptes), reçoit les ambassadeurs étrangers et décide de la paix ou de la guerre. Après avoir débattu, les sénateurs votent : ils se lèvent et se rassemblent selon leurs opinions. Ces discussions se déroulent en général dans la **curie**, située près du forum, la place où se réunissent les citoyens.

III. Des citoyens plus ou moins puissants

1. Les comices

- Les citoyens élisent les magistrats et peuvent accepter ou refuser certaines lois. Ils ne se réunissent en assemblées, **les comices**, qu'à la demande d'un consul. Ce sont les magistrats et les tribuns qui prennent alors la parole. Les comices ne peuvent changer le

contenu des décisions du Sénat : elles les acceptent ou les refusent.

2. Un fonctionnement inégalitaire

- Les citoyens romains peuvent être appelés à se réunir dans trois comices différentes, qui ont chacune leur rôle et leur fonctionnement : religion, élections, votes des lois. Les citoyens les plus riches et les plus respectés y sont toujours avantagés.
- Prenons l'exemple des **comices centuriates** qui élisent les magistrats. Les citoyens sont divisés en plusieurs groupes appelés centuries.

Les premières sont composées d'un petit nombre de citoyens, les plus riches. Les dernières, au contraire, regroupent un grand nombre de citoyens parmi les plus pauvres.

Chaque centurie vote l'une après l'autre, en commençant par celles des citoyens riches. Si les premières votent toutes pour le même magistrat, la majorité est vite atteinte, le magistrat est élu et les dernières centuries ne votent pas. Dans la pratique, **les plus pauvres des citoyens votent rarement**. Il règne donc une certaine inégalité politique entre les citoyens romains : les plus puissants ont plus de poids dans les décisions, même s'ils sont aussi contraints de donner davantage à la cité. En effet, chaque centurie devant acquitter la même somme pour les impôts et fournir le même nombre de soldats pour la guerre, les citoyens les plus riches sont soumis à un impôt plus important et combattent plus souvent.

- Exception faite de la pratique politique, **les citoyens romains sont égaux** : ils peuvent se marier, se déplacer, commercer, qu'ils soient riches ou pauvres. Cela rapproche les citoyens romains et les distingue des étrangers qui viennent à Rome.

3. Des citoyens toujours plus nombreux

- La République romaine accepte de nouveaux citoyens tels que les esclaves affranchis ou les meilleurs alliés de Rome. **Cette extension de la citoyenneté romaine** va peu à peu s'appliquer à toute l'Italie. En effet, à mesure que Rome conquiert des cités, celles-ci multiplient les échanges avec la « capitale » et adoptent ses coutumes. De son côté, Rome leur accorde d'abord le droit d'avoir leurs propres magistrats, puis les mêmes droits qu'aux citoyens romains (pour le commerce, les déplacements, etc.).
- Au début du I^{er} siècle av. J.-C., les cités italiennes entrent en guerre contre Rome et finissent par obtenir que leurs citoyens puissent **devenir magistrats et sénateurs romains**. Le peuple des citoyens romains s'est ainsi élargi à toute l'Italie.